

culté qu'éprouvait son caractère de se soumettre aux usages de ce pays, a pu seule accroître celles qui ont entravé son opération.

XLII

27 octobre 1821.

*A son Excellence le Ministre de la Marine*¹.

Au moment du départ du brick, la *Constance*, capitaine A. Doret, au sujet duquel j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence sous la date du 21 de ce mois, trois des matelots indiens faisant partie de son équipage, avaient pris la fuite et s'étaient enfoncés dans les terres. Le capitaine, en me donnant avis de la désertion de ces hommes, m'en a fait la réclamation dans les termes les plus pressants. Je les ai fait en conséquence poursuivre et rechercher avec soin, et après deux jours de désertion, ils furent ramenés vers la baie de Touranne où ils avaient quitté le navire.

Mais le capitaine Doret, oubliant sans doute la réclamation qu'il m'avait faite, ou commandé par le temps et les circonstances, avait gagné le large sans attendre le retour de ces matelots. Ils ont été détenus pendant quelques jours ; mais le roi ne voulant pas les garder à sa charge, les a remis à ma discrétion comme provenant d'un navire français, en témoignant le désir qu'ils ne restent pas dans le pays.

Le brick la *Constance* ayant fait voile pour Batavia, lieu de première destination du *Larose*, il est probable que ces deux navires s'y retrouveront, le

1. Copie.